



Commission du développement des territoires

2212 - Développement local des bourgs-centres

Subventions de centralité urbaine (troisième tranche 2011)

Rapport n° CP/2011/269

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

Dans le cadre des contrats de territoires et en vue de favoriser un aménagement harmonieux et durable du territoire bas-rhinois, le Conseil Général a adopté une priorité partagée relative aux enjeux de centralité urbaine. Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une nouvelle tranche de subventions à ce titre, pour les territoires de Niederbronn-Val de Moder, Hattgau-Sultzerland et Alsace Bossue - Sarre-Union.

La politique de centralité urbaine vise à consolider l'armature urbaine du Bas-Rhin constituée de Strasbourg et des pôles secondaires de la CUS, ainsi que des villes-centres et des bourgs-centres du reste du Département.

Permettant notamment de bonifier le financement d'opérations d'investissement éligibles au titre des dispositifs thématiques du Conseil Général, les crédits correspondants visent d'une part à développer des fonctions de centralité assurées au profit de l'ensemble du territoire et, d'autre part, à combler des lacunes en termes d'équipements et de services.

Dans ce cadre, il vous est proposé de vous prononcer sur l'attribution d'une tranche de subventions pour les opérations détaillées en annexe, inscrites aux contrats de territoires de Niederbronn-Val de Moder, de Hattgau-Sultzerland et d'Alsace Bossue - Sarre-Union. Les participations départementales proposées représentent un montant total de 780 987 €.

S'agissant du Pôle de Services publics à la mairie de Sultz-sous-Forêts, en contrepartie de la subvention, le Département obtient la mise à disposition gratuite d'un bureau pour la permanence d'un conseiller général. Ce bureau étant situé dans les locaux du centre médico-social départemental implanté dans ce même bâtiment, cette mise à disposition sera stipulée dans la convention relative à ce CMS.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
14984	204-20414-30	2 112 805,09 €	791 760,00 €	780 987,00 €

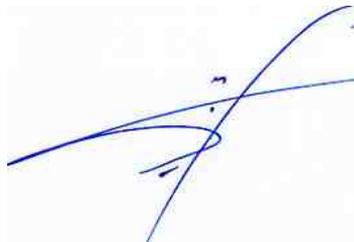
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

Décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 780 987 € aux collectivités figurant en annexe, dans le cadre des volets centralité urbaine de divers contrats de territoire.

Strasbourg, le 15/04/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL